

# TROISIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES SERVICES ET APPLICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, CLIMATOLOGIQUES, HYDROLOGIQUES, MARITIMES ET ENVIRONNEMENTAUX (SERCOM-3)

## PROCÉDURE D'ÉLECTION ET DE VOTE

### NOTE EXPLICATIVE

En application de la [règle 67 du Règlement général](#) (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (WMO-N° 15)), des élections séparées doivent avoir lieu pour les postes de président et de vice-président, dans l'ordre précité, des conseils et commissions. La procédure d'élection débutera par l'élection du président.

La séquence suivante sera utilisée pour mener à bien la procédure d'élection et de vote, le cas échéant.

- 1) Le président de séance ouvre la réunion consacrée aux élections et invite le président du Comité des nominations à présenter son rapport.
- 2) Le président du Comité des nominations présente son rapport.
- 3) Le président de séance demande à l'assemblée si elle souhaite présenter d'autres candidatures.
- 4) S'il y a d'autres candidatures que celles figurant sur la liste des candidats présentée dans le rapport du président de la Commission des nominations, le président de séance peut suspendre brièvement la réunion pour permettre à la Commission des nominations de se réunir de nouveau afin d'examiner uniquement la ou les nouvelles candidatures.
- 5) S'il y a plus de candidats que de postes à pourvoir pour les fonctions de président ou de vice-présidents de conseils et de commissions, un vote est organisé pour pourvoir le(s) poste(s) nécessaire(s).
- 6) Le président de séance désigne les scrutateurs parmi les participants inscrits qui assistent en personne à la session, pour observer le déroulement et l'administration du vote, avec le Secrétariat, à la tribune.
- 7) Le président de séance demande aux délégués principaux/suppléants de se connecter au système de vote, de confirmer leur présence et de valider le quorum au moyen du vote de validation du quorum figurant sur la page de l'ordre du jour du portail de vote.
- 8) Le président de séance demande la confirmation que les noms des candidats figurent bien dans le système. Les scrutateurs confirment au président de séance que les noms sont corrects et que le système est prêt.
- 9) Le président de séance déclare le scrutin OUVERT et demande aux électeurs de la SERCOM de voter en suivant les instructions données.
- 10) Le président de séance demande si tous les électeurs de la SERCOM ont voté.
- 11) Le président de séance déclare le scrutin CLOS et demande au responsable de l'élection de désactiver le système de vote et de présenter le rapport des scrutateurs.
- 12) Les scrutateurs vérifient et approuvent le rapport avant de le transmettre au président de séance qui annonce les résultats aux membres de la SERCOM et demande au responsable d'effacer les informations correspondant au tour de scrutin qui vient de s'achever.

- 13) Si la majorité requise n'a pas été atteinte ou si les candidats sont ex æquo, le président de séance demande au Secrétariat/responsable de préparer le système pour un nouveau tour de scrutin. **Les électeurs n'auront pas à se connecter de nouveau, mais seront redirigés vers la page d'accueil; le président de séance recommence la procédure de vote (étapes 8 à 12) jusqu'à ce qu'un candidat obtienne la majorité requise pour être déclaré élu.**

### **Guide de vote pour le système de vote électronique**

Un Guide de vote pour l'utilisation du système de vote électronique est joint en annexe à la présente note explicative.

---